

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 23 mars 2021

OBJET :

COMMISSIONS
COMMUNALES
REMPLACEMENT

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte-rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 02 avril 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/356

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept-mars à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, sans public, en séance retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr en vertu de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Marguerite FONT pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Virginie VIEVILLE, Madame Nathalie SORTAIS pouvoir à Monsieur Jacques GABOUR, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Excusée : Madame Carla GRECO

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry SUFFYS

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2021/355 du 27 mars 2021 portant installation d'une nouvelle Conseillère municipale ;

Vu les délibérations n° 2020/312 du 03 juillet 2020 et n° 2020/329 du 07 décembre 2020 portant sur la création des commissions communales ;

Vu la délibération n° 2020/331 du 07 décembre 2020 portant sur le remplacement des membres au sein desdites commissions ;

Vu le règlement intérieur en date du 02 octobre 2020 et notamment son Article 7 - § 2 – portant sur la constitution des commissions communales ;

Il convient de procéder à la modification des commissions Enfance et Commerces ;

Monsieur le Maire appelle à candidature ;

Monsieur le Maire propose Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM à la commission Enfance et Madame Isabelle SUEUR-PARENT à la commission Commerces.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE la constitution de la nouvelle liste des membres appelés à siéger au sein de ces deux commissions, ainsi constituées :

ENFANCE :

1. Isabelle SUEUR-PARENT
2. Virginie VIEVILLE
3. José DA ROCHA
4. Carla GRECO
5. Kongprachanh SIRIMANOTHAM

COMMERCES

1. Véronique PETIT
2. Emiliano GARCIA
3. Jocelyne BORDE
4. Marguerite FONT
5. Stéphanie PETIAUX
6. José DA ROCHA
7. Maryse POSTOLLE
8. Kongprachanh SIRIMANOTHAM
9. Isabelle SUEUR-PARENT

DIT que le règlement intérieur du Conseil municipal est ainsi modifié dans son Article 7 - § 2.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#